

FAITS DIVERS.

Dimanche, 28 Avril 1897
Inscriptions : Pour la Louisiane-Temps :
Ventement couvert ; vent d'est.

Température au 27 avril 1897.
Min. 50° Max. 70°. Ombre 60°.
No 142 rue du Canal.
Zone Cascade et Parcage.
Tahoumehat, Gouverneur.
heures du matin..... 50..... 28
Mid..... 62..... 28
8 P.M..... 82..... 28
6 P.M..... 80..... 27

entres inscrites au Bureau
des Altimètres.

Mme M. Herman à J. Grotz, deux
maisons bordées par les rues Jackson,
Bourbon, Bruneau et Philip, \$20.
M. Louis L. Jr., un terrain
et parties du Désertique St Pierre,
Chauvelin et Promenade Carondelet,
\$20.

E. J. Deschamps à Vve A. F. Mil-
let, un terrain bordé par les rues Os-
car, Joseph, Constant et Laurel,
\$20 000.

Miss L. Dejean à D. H. Holmes, un
terrain bordé par les rues Dupré, Ca-
usal, Damphousse et Bonhur, \$10 000.

S. Otero à E. E. Smith, un terrain
bordé par les rues St. Léon, Pitt, Pyra-
mide et Bloomingdale, \$1 000.

F. Heming à la Firemen Building
Assn., un terrain bordé par les rues
Chauvelin, Peter, Valette et Patterson,
\$20 000.

Miss L. McLaughlin à la Firemen
Building Assn., un terrain bordé par
les rues Canal, Douane, Broad et Dor-
kenn.

G. O. Corriveau à J. D. Townsend,
un terrain bordé par les rues St-Pierre,
Joliet, Léonard et St-Pierre.

L. Doucette & E. Fleischig, un ter-
rain bordé par les rues Champigneuil,
Royale, Chauvelin et Frégate,
\$16 000.

Vve J. F. Trilla à L. Porteau, un
terrain bordé par les rues Roman, St-
Antoine, Bagat et Le Désertique, \$150.

C. Schmidt à G. C. Munro, un ter-
rain bordé par les rues St. Thomas,
St. André et St. Paul, \$3 200.

J. P. Martin, un terrain bordé
par les rues Rive, Dauphin, Lizardi
et Fortal, \$250.

D. Racine à C. N. Massier, un ter-
rain bordé par les rues Dumaine, Ste-
Anne, Broad et Dorgenois, \$450.

Catholique Club au Lafayette Presby-
terian Church, deux terrains bordés
par les rues Magasins, Costabac, Phi-
lip et St. Paul.

Venir J. G. Jambert à L. A. Z. Hill, un
terrain bordé par les rues St. Anne,
Dumaine, Derbyhill et Roman, \$1 000.

New Orleans Land Company à T. J.
Simone, deux terrains bordés par les
rues Bay, Broad, Palmyre et Dorge-
nois, \$110.

Vente totale, \$44 436 55.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District-Bergeron-Massie vs Julie J. Delvalle,
plainte provisoire de \$300.

James Burke vs M. R. McGraw—re-
clamation de \$300 sur des billets.

S. J. Hart vs L. O. Lemarie—\$190,
confession de jugement.

Teppino, Siedobach & Larose vs
Samuel Larson—\$177 45, confession
de jugement.

Bear Bros vs Sternbergh & Stern-
berg en dommages de \$495.

Les mères vs Jack Bickfowl—ac-
tion en dommages de \$495.

Jacob A. vs Mokod Ally—reclama-
tion de \$268 88, sur un compte-con-
tract.

Manuel Marquez vs Constant Noé
Mastri—reclamation de \$143 25, sur
un compte-contract.

Les successeurs de Geo. Weiler et
du Dr. Paul S. Carrington, ont été ou-
verts.

Dixième Cour de Police
Correctionnelle—Magie La-
taty, Louis Dorey—bâtielle et bris de
paix ; \$5 d'amende ou 15 jours d'in-
carcation.

Mathis Ord et Florence Whitfield—
bris de paix et langage obscène ; \$2 50
d'amende ou 12 jours de prison.

John Green—bâtielle et bris de paix ;
\$10 d'amende ou 10 jours de prison.

Chas Sandwell et H. W. Walker—vi-
lation d'ordonnance, 5046 ; \$10
d'amende ou 15 jours d'en-prisonne-
ment.

Mes soins caution :

Geo Lee, attaque et blessure ; Fred
Breckler, actes de violence ; Bernard
Houssard, vente de la faillite ; Peter
Mueller, actes de violence.

Barlow, d'après, devant la cour criminelle :

Raphael Aguirre, larcin ; Clarence
Raffet Johnson Hickley, actes de vio-
lence.

Cour de Circuit des Etats-
Unis.

POURSUITES NOUVELLES.

La Machinery Co. de Birmingham,
a fait enregistrer, hier, une poursuite
contre S. B. Blair, pour marchan-
dises illicites et pour le règlement d'un
compte de \$30,000.

HÔTEL DE VILLE.

DÉPARTEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS

M. Murphy, commissaire de police et
des édifices publics, a accordé la faveur
de foins, mais et avoine, pour
le mois prochain, à Charles Peasey et
Jack Trantman, les plus bas comis-
sionnaires.

Dans le bureau du maire, rien de
nouveau. L'ingénieur de ville, a an-
noncé qu'il ne s'était produit aucun
bûche neuve, le long des levées.

Le Comité Spécial des égouts, doit
se réunir, jeudi soir.

PERMIS POUR BATIR DÉLIÉVRES À
L'HÔTEL DE VILLE.

James Malley, cottage, rue Willow,
bordé par les rues Première, Deuxième
et Côte, \$2 000.

Frank Hicks, résidence à deux étages
sur la Deuxième, bordée par les
rues Ronseau, Troisième et Tchoupi-
toulous, \$1 650.

Mme Vve W. F. Gérard, cottage
double, rue Lavergne, bordé par les
rues Bermeau, Pelican et Dalarouze,
\$8 500.

— Affaire remise.

Le procès de Michael Corrigan, accusé
du meurtre des frères Pizzati, dé-
vait avoir lieu hier matin, mais M.
Pizzati étant occupé dans la section de
la rue Jackson, les débats ont été remis au
28 octobre.

CONSEIL MUNICIPAL.

Les membres du conseil municipal
se sont réunis hier en séance séparée
à la présidence de M. Britton.
Vingt-huit membres étaient pré-
sents.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, {
le 27 avril 1897.
Aux membres du Conseil :
Les affaires suivantes sont soumises à
votre considération et à votre approu-
vement.

1. Rapport du trésorier montrant la
situation financière pour la semaine
commençant le 26 avril 1897.

2. Communication du Commissaire
des Édifices publics montrant le nom-
bre des prisonniers envoyés quoti-
diennement au travail.

— Respectueusement,

WALTER C. FLOWER.

Secrétaire du Conseil.

Le PLEUVE.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS - 28 AVRIL 1897.

Ed. Bittmann devant la ville.

Les travaux.

Hier, le siège marquisé à 8 heures
du matin, au pied de la rue Canal,
19 au dessus de l'église. Il est resté
stationnaire pendant 24 heures.

C'est dans la partie de la paroisse
de Borsard, contigu à la Nouvelle-
Orléans, qu'il a été mesuré le plus
d'activité.

Les bûches y sont faibles ; on n'a
pas gagné rien pour les renforcer, avant
que la hauteur que l'on attende
soit atteinte.

Carrollton, on a changé de place
pour les bûches. On avait versé d'
eau, faire des vées plus hautes ;
mais on a dû se défaire dans cette voie.

Les travaux n'avaient pas avancé
avant la hauteur que l'on redoute. On
est évidemment dans un état de
grave urgence.

Il s'est déclaré une croissance sur la
plaine Melrose, à 7 miles au-dessus
du canal Socca.

On a immédiatement fait arrêter le
travailler. Les bûches sont arrivées
de nos navires.

C'est à la suite de l'ordre de l'État
que l'ordre a été donné.

Ordonnance autorisant le commissaire
des édifices publics à vendre une cer-
tainne quantité de grain.

Ordonnaunce finançant le commis-
saire des édifices publics à l'acheter
des bûches.

Ordonnaunce permettant à Mme E.
Thebaud d'ouvrir un débit de liqueurs
à l'angle des rues Tobouquette et
Neuvic.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce annulant l'assètement
du 10 avril 1897.

Assètement d'ordre de la Commission
des édifices publics à l'ordre de l'Etat.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
gées.

Ordonnaunce amendant et remettant
en vigueur l'article 12 de l'ordonnance
du 16 avril 1897.

Ordonnaunce amendant l'assètement
du 10 avril 1897.

Ordonnaunce régulant la façon dont
certaines ordonnances seront promul-
g